Vol. XXXVI

Saint-Boniface, Manitoba, 5 Juin 1907.

No. 30

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ière insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

MIRACLE

DE LA LIQUEFACTION DU SANG DE SAINT JANVIER.

On lit dans la correspondance romaine de la "Semaine Religieuse" de Montréal;

On sait que les socialistes ont voulu imiter le miracle de liquéfaction du sang de saint Janvier et qu'un chimiste napolitain, ayant trouvé un mélange ressemblant à du sang, qui se liquéfiait à une température donnée, et se résolidifiait quand la température descendait au-dessous de ce point critique, a fait une tournée de conférences dans toute l'Italie. La conférence commençait par des attaques contre l'Eglise en général, le mal que cause la superstition qu'elle entretient et développe dans les âmes, et la nécessité de la libre-pensée pour se défaire de ce joug qui deshonore la pensée humaine. Suivait une courte explication du miracle de saint Janvier, et enfin sa reproduction aux applaudissements de toute l'assistance.

—Les catholiques demandèrent au chimiste de vouloir renouveler son expérience, mais en l'entourant d'un contrôle scientifique qui put exclure toute supercherie et déposèrent mille francs dans le cas où le miracle se reproduirait. Le chimiste italien se garda bien d'accepter le pari, et trouva plus commode et surtout plus lucratif de continuer sa tournée de conférences payantes En échappant au contrôle, les socialistes espéraient avoir le champ libre. Que firent alors les catholiques italiens ? Ils cherchèrent à leur tour, des substances colorées en rouge qui, solides à la température ordinaire, se liquéfiaient à tel ou tel degré; et ils répétèrent, au grand dépit des socialistes qui croyaient en avoir le monopole, le miracle de leur chimiste.

Mais la conférence expliquait en quoi consistait ce pastiche, montrait combien différentes en étaient les conditions, et comme quoi ces expériences laissaient intactes le vrai miracle napolitain. Celui-ci, en effet, ne se produit jamais dans les mêmes circonstances, ni à la même température, ni à la même intensité. Il est donc complètement indépendant des conditions thermométriques de l'embiant et n'est soumis à aucune loi physique. De plus, on a pu constater par l'analyse spectrale que c'est uniquement du sang qui est enfermé dans l'ampoule scellée et conservé dans le trésor. On a pu constater aussi une augmentation du volume, plus ou moins considérable suivant les jours où se fait le miracle, et qui ne découle encore d'aucune loi. Enfin, cette augmentation du volume n'est point une illusion d'optique, un bouillonnement quelconque du liquide, car elle correspond a une augmentation de poids qui est arrivée jusqu'à 28 grammes.

—Et, voilà ce qu'on ne pourra jamais imiter, ce qui déroute tous les chimistes de Naples, y compris celui qui vient de faire sa bruyante tournée payante parmi les socialistes italiens.

DON ALESSANDRO.

La Question Scolaire aux Etats-Unis

Dans l'*Ave Maria* du 27 avril dernier, on lisait l'entrefilet fort intéressant que voici :

"Enfin, nos frères séparés commencent à comprendre combien il est injuste d'obliger les catholiques à contribuer au soutien d'écoles que, en conscience, ils ne peuvent encourager. M. Robert Green. professeur distingué dans une école publique de New-York au cours d'un article publié par lui dans la *Tribune*, fait la remarque suivante:

"Il m'est difficile à moi, en ma qualité d'instituteur, de saisir comment la demande des catholiques de revenir sur la question scolaire peut-être regardée comme une attaque contre le système de notre instruction publique. C'est un fait, au moins dans cette ville, que si 25 personnes s'entendent pour déclarer que, dans nos écoles du soir, elles veulent étudier un sujet déterminé, on traite leur démarche comme une demande formelle, et un instituteurs compétent est engagé pour y faire droit. Mais c'est également un fait que 70.000 à 80 000 enfants de cette ville, et environ 1.000 000 dans le pays tout entier sont unanimes à réclamer une instruction non pas partielle, mais complète, et leur demande est ignorée. Il m'est difficile à moi, maître d'école, de croire qu'il puisse advenir aucun mal à la République si l'on accède à la demande des autorités scolaires paroissiales, lesquelles, quoi qu'il advienne, maintiendront leurs écoles, et resteront aussi loyales envers leur pays que si tout se passait selon exactement leur désir."

Il peut se passer un temps considérable, avant que nos compatriotes consentent à remettre à l'étude la question scolaire, mais le jour où la chose se fera arrive sûrement. Jadis on nous accusait d'attaquer les écoles publiques, de ne pas être Américains, etc. Aujourd'hui on nous loue en maints endroits parce que nous exigeons l'enseignement de la religion dans l'éducation de nos enfants et que nous sommes disposés à faire des sacrifices pour le maintien d'écoles où Dieu a la première place.

Politique Japonaise

Tokio 22— Quelques américains résidant dans la capitale du Japon et très au fait de la diplomatie orientale déclarent que le président Roosevelt a par son attitude franche au sujet des droits des Nippons, contribué à la création des troubles futurs. Au lieu de considérer comme un acte de justice et d'amitié la déclaration du président Roosevelt, les Japonais font de cette intervention un triomphe pour la diplomatie japonaise, et s'attribuent pour eux tout le crédit possible. Autrement dit, on croit au Japon, que les Etats-Unis, par crainte de la puissance japonaise, ont été forcés de revenir sur leur attitude agressive au sujet de la question japonaise en Californie.

Naturellement, les hommes d'état et les hauts officiers du gouvernement du Mikado ne partagent pas cette opinion, mais on la rencontre couramment parmi la masse, qui se l'est fait inculquer par certains jingoes de San Francisco.

Des américains demeurant au Japon ont eux-mêmes partagé cette opinion.

Parade Militaire

Sous la direction habile du professeur Burnham les cadets du collège de St. Boniface marchent de l'avant et faut honneur à leur collège

Vendredi dernier ces jeunes militaires paradaient dans les rues de St. Boniface et de Winnipeg se faisant justement applaudir.

Ayant revêtu leur nouvel uniforme, ils partirent du Collège et se rendirent jusqu'à l'Hôtel de Ville de Winnipeg, après être passés par la rue Donald et l'Avenue du Portage.

Déjà auparavant, la compagnie du collège s'est distinguée, mais jamais avec autant d'avantage que vendredi soir. Cette fois, d'après l'opinion de plusieurs connaisseurs, ils ont marché avec la perfection des réguliers.

Nous devons féliciter nos jeunes amis et leur instructeur. Nous devons les remercier aussi de l'honneur qu'ils faut aux catholiques, ce pays. Pendant que de tous côtés l'on cherche à jeter le discrédit sur nos institutions, non seulement ils mentrent que sous aucun rapport leur éducation n'est inférieure, mais bien plus, qu'elle est supérieure.

Encore une fois, c'est très bien. *En avant marche.*

—Grand choix de Pipes, Tabacs, Cigares, Allumettes, et Articles de fantaisie pour fumeurs—Chez J.-B. Leclerc, avenue Provencher, St-Boniface.

Le Manitoba.

MERCREDI, 5 JUIN 1907

Les Recriminations du "Free Press"

Le *Free Press* et son parti sont dans l'habitude de créer des situations ambigues, pour ensuite les exploiter selon leurs intérêts du moment. C'est ainsi que le *Free Press* abuse, depuis quelque temps, d'une proposition qui, prise en elle-même et isolément, n'offre point d'objection, à savoir : que les lois d'un pays sont faites pour être obéies ! Seulement, il y a des distinction à faire parfois ! c'est une chose que de prôner une loi légitime ; c'est une autre chose que d'insister sur l'observation à outrance d'une loi illégitime, injuste dans son principe et opposée à une autre loi, antérieure et supérieure à l'autre, sur la même question.

La loi dont le *Free Press* et M. Brown—son chef—veulent l'observation si rigoureuse, est la fameuse loi scolaire de 1890, augmentée du non-moins fameux règlement Laurier-Greenway.

Or, cette loi est opposée au droit naturel ; elle est en outre opposée à une loi positive, qui est la constitution elle-même. Telle est la déclaration du plus haut tribunal de l'empire, sanctionnée par le Souverain, dont les ordres sont de se conformer à cette déclaration judiciaire !

Dans ces conditions, la loi de 1890, n'est réellement point une loi si sacrée.

Nos autorités législatives de Winnipeg et d'Ottawa, auxquelles incombait le devoir de résilier formellement le décret condamné, ont pu négliger d'accomplir les formalités requises en pareils cas, mais cette inaction de leur part n'a point légitimé une loi passée en opposition de la constitution et virtuellement abrogée par les tribunaux.

Si, donc, il était vrai que les catholiques prissent quelques libertés avec cette loi frappée du glaive judiciaire, nul n'aurait le droit de leur en faire un crime; aucune autorité ni aucun organe ne pourraient partir d'un pareil déni de justice envers les catholiques pour outrager ceux-ci, en leur imputant le mépris de la loi, des actes d'hypocrisie, ou des menées frauduleuses.

En vérité, ceux qui seraient ici coupables, ce ne sont point les catholiques, qui voudraient atténuer les désastreux effets d'une loi vicieuse et viciée, dirigée contre l'âme de leurs enfants, mais ce sont tous ces gens qui, nageant dans les eaux du *Free Press*, méprisent les tribunaux et leurs décisions, après avoir foulé aux pieds les promesses solennelles d'une législature et des autorités impériales; après avoir aussi prêté main forte aux violateurs de la constitution et aux audacieuses entreprises qui s'en sont suivies contre la liberté des peres de famille en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants.

Les coupables d'hypocrisie sont encore ici les personnages qui, ayant violé la constitution elle-même, la plus sacrée des lois au point de vue politique, veulent maintenant se retrancher derrière un statut de valeur douteuse, qui fut le fruit d'une bourrasque populaire, qui est une honte pour la législature qui l'a adoptée, pour prêcher pompeusement le respect des lois ! Que n'étaient-ils aussi scrupuleux en 1890 et 1896 à l'égard de la loi organique de la province ? Celle-ci était assurément beaucoup plus respectable que celle que l'on met de l'avant aujourd'hui. Elle était le fruit de l'expérience et l'œuvre des meilleurs parlementaires que nous ayons eu durant le dernier demi siècle ; plusieurs de ceux-ci, reconnaissant que la paix du pays et l'harmonie entre les diverses races qui habitent notre territoire exigeaient des concessions de leur part, sacrifièrent alors leurs opinions—des opinions de toute une vie—pour arriver à un *modus vivendi* capable d'assurer à toutes les classes de la nation une vie libre, paisible et, par là même, fructueuse.

Un gouvernement et une législature— des gens nuls—sont venus un jour, qui se sont crus plus sages que le fondateurs de notre régime politique et qui ont voué aux gémonies cette œuvre bienfaisante. Et depuis lors le pays, auparavant tranquille, est livré aux discordes et aux récriminations Et ce n'est pas fini. Pourtant s'il est un terrain où l'harmonie devrait régner, où le respect s'impose, c'est bien celui de la conscience. Mais il y a des gens toujours prêts à faire valoir les pires exigences quand il s'agit d'imposer leurs idées dominatrices.

Ces idées, ils les qualifient volontiers de libérales ! Oui ! libérales, jusqu'au point de ne pas tenir compte des idées de leurs voisins, ni des sentiments les plus sacrés de leurs âmes, ni de leurs obligations paternelles

Voilà bien leur perpétuelle contradiction !

Ils s'enflamment pour des idées purement humanitaires. Ils passeront des lois pour permettre aux sociétés protectrices des animaux de commettre des impertinences, ou ils passeront des règlements pour empêcher les gens qui vont à leurs affaires de cracher en certains lieux ; par contre, ils prendront aussi de grandes précautions pour que la jeunesse des écoles ne vienne pas, durant certaines heures de la journée, en contact avec l'enseignement religieux et moral Comme si Dieu et la morale devaient être traités comme un paletot qu'on enlève et qu'on accroche à un clou quand on entre dans la maison d'école et qu'on remet quand on en sort.

***

Laissant toutefois de côté ces aspects d'une grave question, nous pouvons suivre le *Free Press* jusqu'à son terre-à-terre, car, c'est bien un terre-à-terre— et des plus dangereux et des plus déprimés— que ses contorsions au fond de l'ornière où il s'est embourbé.

Débarrassée de toutes scories, "son respectez la loi" est une perle. Seulement, il faut chercher les idées de derriére la tête de ceux qui formulent cette proposition. Dans le cas actuel, elle est spécieuse et ne sert qu'à voiler de sinistres desseins.

Pourquoi le *Free Press* énonce-t-il avec tant d'emphase cette maxime ? C'est pour justifier M. Brown de l'avoir incluse dans son programme. Et pourquoi, M. Brown lui-même en a-t-il fait un article de sa profession de foi, à la veille des élections générales?

M. Brown, le *Free Press*, et leurs amis prétendent en donner eux-mêmes les raisons.

Ils soupçonnent que le gouvernement Roblin n'est pas assez sévère envers les catholiques dans l'administration de la loi scolaire; ils veulent en conséquence provoquer la déchéance de ce gouvernement et la remplacer par un autre qui saurait mettre en vigueur la loi telle qu'ils l'ont conçue, telle qu'ils l'ont faite, telle qu'ils la voudraient encore. Or, à mettre de cette façon une loi quelconque en vigueur, on arrive vite à en dépasser les justes bornes et à en faire une chose odieuse.

Et ce programme, quand l'ont-ils exhibé ?

A la veille des élections !

Or, cette époque est suggestible du but ! En brandissant aux yeux des électeurs ce spécieux drapeau, ils espéraient attiser le fanatisme d'une certaine classe d'électeurs, au point d'en racoler pour eux une majorité, avec laquelle ils seraient revenus au pouvoir et aux beaux jours de M Greenway et de M. Sifton.

Donc, le programme de M. Brown et la proposition du *Free Press* sont tout simplement une manœuvre politique et un cri de guerre. C'est une attitude, non de principe, mais d'opportunisme Le fait pour le *Free Press* de répéter sans cesse, et avec un certain calme, cette même proposition, n'en change point la nature. La feuille de Winnipeg n'a pas besoin de s'étonner qu'on lui attribue du fanatisme à ce propos. Son jeu a été percé à jour dès le premier instant de sa campagne ; nul ne s'est trompé sur la nature et la valeur de son attitude. Les catholiques y ont reconnu son hostilité virulente contre leurs institutions, et ils n'ont pas voulu se laisser prendre à ce piège. Ayant un gouvernement assez bien disposé à leur égard, bien que continuant à maintenir en principe une loi criminelle et cruelle, mais au moins sachant mettre des gants dans son maniement, les catholiques n'ont point voulu envoyer au pouvoir des hommes qui venaient de leur promettre une ère d'excessive rigueur et des écoles où leurs enfants seraient trop mal à l'aise.

Que pouvait signifier autre chose le programme de monsieur Brown ?

De ce que M. Brown et d'autres aient dit que le gouvernement Roblin permettait aux catholiques de violer la loi scolaire il ne s'en suit pas que ces accusations soient vraies. Mais, quand monsieur Brown et ses amis se vantaient de soumettre tout le monde aux rigueurs outrées d'une loi inique, il devenait manifeste que si, plus tard, ils trouveraient un état de choses tel que celui qu'ils prétendent exister, ils le briseraient et serraient les vis au point de nous écraser. Or, en prenant cet engagement, ils entreprenaient de nous bousculer hors des écolees ; en d'autres termes, ils entreprenaient de commettre, à la première occasion, de nouvelles iniquités et de marcher dans la voie des persécutions,

En somme, ce n'est point, pour un gouvernement, politiquement ou légalement, commettre une faute, que d'administrer sans rigueur et dans un esprit de justice, une loi manifestement contraire à l'équité, au droit naturel et à la constitution. Mais c'en est une que d'approuver la spoliation et de requérir continuellement contre l'une des sections de la population l'application draconienne d'un décret qui violente la conscience et les croyances religieuse d'un peuple. Cela, c'est de la persécution. Et quoiqu'en dise le *Free Press*, quand il invoque sa proposition comme un fait anodin, il ne se rend pas compte lui-même de la fausseté de son attitude, ou bien il trompe sciemment son public. Ses réclames en faveur de la loi, sont dans l'occasion, une poussée vers la pire des persécutions, parce que celle-ci n'att int point seulement des intérêts matériels, mais s'attaque à l'âme même des générations actuelles et futures.

Le *Free Press* répond sèchement à la *Patrie* qui lui faisait un pareil reproche, il y a quelques jours, qu'il n'y a point de persécution contre les catholiques. Et c'est tout. Point d'arguments à l'appui de cette négation. La tyrannie se sent rarement le courage de se justifier. Mais la sérénité de cette brève réponse, ne couvre pas tout. C'est, pratiquement, ajouter le mensonge à la persécution.

Quoi ! Depuis 17 ans, les catholiques sont privés de leur quote-part des subsides accordés aux écoles, subsides pris en partie à même les deniers qu'ils versent eux-mêmes au trésor, comme les autres citoyens ! Depuis dix-sept ans, ils sont obligés de payer double impôt : impôt pour le maintien des écoles dites publiques, d'abord ; puis, ensuite, impôt pour le maintien de leurs propres écoles. Des protestants même ne se gênent point pour dire qu'ils ont honte d'un pareil état de chose !

C'est, en effet, une injustice criante ! Et le *Free Press* pousse tous les jours le peuple au maintien de cette injustice !

Depuis 17 ans l'on veut forcer les parents à envoyer leurs enfants à des écoles que repousse leur conscience !

Tout cela n'est-il point de la persécution ?

***

Nous le sentons cependant ; ces appels à nos croyanees religieuses n'impressionneront point les gens du *Free Press*. Car, ils n'ont pas l'air de savoir ce que c'est qu'une religion, ni quelles obligations elle impose aux consciences. Pour eux, tout est purement politique et matière civile. Ils se croient appelés à toucher à tout et à tout régler. Pourtant s'ils voulaient réfléchir ils conviendraient que l'aspect moral des actes n'est point de leur domaines.

Au cours de cette longue polémique, le *Free Press* s'est employé à représenter le clergé catholique comme voulant, en tout, avoir la haute main sur les fidèles.

La proposition est fausse !

Le clergé catholique a souvent défini sa position.

Quand il s'agit de choses purement civiles, comme seraient la construction d'une voie ferrée ou l'adoption d'un tarif, le clergé se contente d'avoir son opinion ; il laisse les autres libres d'avoir une opinion différente ; mais, sur les questions religieuses ou morales, c'est lui qui est le pasteur et le juge ; telle est la doctrine catholique. Or, la question scolaire est, par essence, une question religieuse ; elle a son aspect civil aussi, mais rien que par certains côtés accidentels. Ainsi, l'Etat moderne, grand prôneur du progrès, intervient dans l'administration scolaire. Il accorde des secours en argent aux commissions scolaires. Dès lors, il est justifiable de pourvoir au mode de prélever les impôts, de créer des circonscriptions scolaires etc. etc. Aussi longtemps que cette intervention se borne à ses détails extérieurs, l'Eglise ne refuse point le concours de l'Etat. Mais quand on passe à l'éducation proprement dite, à la formation de l'homme, c'est à l'Eglise d'intervenir et de guider. Tout le sarcasme donc, dont le *Free Press* veut accabler notre archevêque à ce propos, manque sont but ; non seulement il manque son but, mais il outrage le chef de l'Eglise catholique en ce diocèse Et cette outrage, que les fidèles ressentent au suprême degré, intensifie l'indignation qu'ils éprouvent d'être persécutés dans leur propre pays.

Le parti libéral est déjà monté une fois au pouvoir avec cette question scolaire. Il veut encore essayer de la recette. C'est pourquoi nous avons la démagogique et déloyale campagne du *Free Press*.

Il en est peu, nous l'espérons, qui ne verront point le fond de la pensée qui amime le *Free Press*. Tous se rendront compte que son but, en criant si fort au respect de la loi, n'est que de mettre une enseigne honnête à une maison louche.

L'une des Fausses Manœuvres du "FREE PRESS"

(L'article qui suit était prêt pour le numéro de la semaine dernière, mais il n'a pu y trouver place faute d'espace.

De par le désir de ses maitres et pour satisfaire ses rancunes, le *Free Press* revient, dans son numéro d'avant-hier, 27 mai, sur son sujet favori et fait encore aller sa marotte. Mais plus ça va, plus c'est la même chose. Quant à nous—car il n'y a pas que nous en cause— nous ne lui dirons ici que deux mots. Le premier pour lui reprocher sa mauvaise foi, et le second, pour mettre en évidence son illogisme et sa versatilité.

Le *Free Press* nous fait poser Monseigneur l'archevêque de St-Boniface en partisan politique. Or, rien, dans nos écrits, ne l'autorise à parler ainsi.

Ce que nous avons dit, c'est que Monseigneur Langevin, dans un cas spécial—celui-là même indiqué par le *Free Press*, c'est-à-dire durant les dernières élections—s'est ouvertement montré sympathique au gouvernement Roblin. Et nous en avons donné la raison : c'est que le programme de M. Brown, lui a paru manifestement hostile aux catholiques, en matière scolaires.

Nous n'avons rien dit de plus. Et quand le *Free Press* part de là pour mettre Monseigneur lui-même en la posture d'un partisan politique, il montre à la fois sa perfidie, sa propre hostilité, sa partisannerie politique. Le *Free Press* n'aurait qu'à se rappeler d'autres occasions, mêmes récentes, où Mgr Langevin n'a point favorisé les troupes conservatrices, pour se rendre compte de son injustice dans l'occasion actuelle.

Un mot maintenant du rapprochement que fait le *Free Press* entre les catholiques et les orangistes.

Que les orangistes aient vote en bloc pour le gouvernement Roblin, nous en doutons fort. L'auraient-ils fait que nous les en louerions. S'ensuivrait-il qu'il y aurait eu alliance entre eux et les catholiques ? Manifestement non ! Les uns pouvait avoir voté pour une raison, et les autres, pour une autre raison.

Mais de quelle grâce, le *Free Press* pourrait-il se scandaliser d'une pareille alliance, en supposant qu'elle aurait existée.

Le *Free Press* a donc quelque intérêt à ne point se rappeler— ou à ne point rappeler à ses lecteurs—la fameuse alliance de son chef et du parti libéral avec Clark-Wallace, en 1896 ?

C'était bien une véritable alliance, cette fois-là, entre le parti du *Free Press* et le grand maître des Orangistes à cette époque. Cette alliance, elle était dirigée contre les catholiques expressément ; elle était franchement hostile à nos institutions politiques, à la loi, telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'empire ; elle avait pour but l'écrasement des catholiques.

Cette alliance, le *Free Press*, loin de s'en scandaliser, par solidarité avec le gouvernement actuel d'Ottawa, l'a souvent approuvée depuis.

Il approuve ainsi une alliance faite pour violer la loi la plus sacrée du pays, la constitution elle-même ; il approuve cette alliance du chef orangiste avec le parti libéral faite encore en vue d'empêcher les catholiques d'obtenir justice, de les spolier définitivement de leurs immunités politiques et religieuses !

C'était bon alors, pour le *Free Press* du 20ème siècle, parce que ce mouvement était dirigée contre nous ; aujourd'hui, c'est mauvais parce que nous pourrions en retirer, parait-il, quelques bénéfices, ou parce que le gouvernement Roblin pourrait s'en bien trouver : alors, c'était louable, aujourd'hui c'est abominable. Et remarquons bien qu'aujourd'hui, cette chose si répréhensible, ce n'est, en somme, qu'un soupçon.

Mais voilà ! Il s'agit pour le *Free Press* de faire la guerre quand-même au gouvernement ; et pour cela, faudrait-il être illogique et frapper sur les catholiques ou sur la personne de Mgr Langevin, justement ou injustement il n'importe ; il faut faire flèche de tout bois.

Mais à quelque chose malheur est bon ; tout le monde peut voir maintenant de quel bois se chauffe le *Free Press*. Pendant longtemps il a leurré même certains amis de la cause scolaire ; chacun peut aujourd'hui se rendre compte qu'en beaucoup d'occasions il n'a montré patte blanche que pour mieux jouer son rôle de loup.

Notes Politiques

Faisant allusion aux récriminations du *Free Press*, contre les catholiques du Manitoba, la *Patrie* du 25 mai dit que c'est "*une œuvre répréhensible, dangereuse, anti-patriotique*". Quelques lignes plus haut la *Patrie* disait "que cette campagne, inspirée par le fanatisme le plus déplorable" ne ferait pas, à son avis, *beaucoup de mal, au gouvernement conservateur du Manitoba*.

En cela, notre confrère de Montréal a parfaitement raison. Et quand il déplore cette campagne, il est également dans la note juste. Mais quand la *Patrie* nous parle de *la paix religieuse rétablie, de l'harmonie régnant entre les principa'es nationalités*, nous sommes obligés de nous séparer d'elle.

Sans doute, nous ne marchons pas dans les rues le mousquet à l'épaule, mais l'intensité de nos sentiments à l'égard de l'injustice dont nous sommes les victimes, reste la même. Le joug que nous subissons depuis 1890, pèse toujours lourdement sur nos épaules. Il n'est pas exact, non plus, de dire que *les seules difficultés* qui restent à règler sont celles de Winnipeg et Brandon, et de certains autres centres de même nature. La restoration de nos immunités scolaires, telles qu'existantes avant 1890, est la difficulté principale, et sans un règlement général, équitable et permanent nul ne peut dire que nous avons la paix. A moins qu'il ne soit légitime de donner le nom de paix à la nuit qui suit une sépulture. En matières scolaires, justice n'a été rendue ni aux catholiques des villes ci-dessus mentionnées ni aux catholiques d'aucune autre localité. Le règlement Laurier-Greenway n'est pas bon ; il ne le sera jamais aux yeux d'un catholique éclairé, ou même aux yeux des hommes politique soucieux de l'honneur, de la justice et du respect dû à la constitution du pays.

La *Patrie* ne devrait point persister dans cette attitude. Elle devrait se reprendre et se remettre dans le droit chemin, qu'elle connaît bien. La loi de 1890 est une loi scélérate ; le règlement Laurier-Greenway n'est qu'une indigne et papelarde retouche de la loi initiale, c'est une aggravation de notre mal ; ce n'est point un instrument de paix réelle, laquelle ne peut exister que dans la justice ; c'est un tombeau des droits de notre race et de notre foi, si, toutefois, celle-ci était susceptible de mourir— ce que tout le monde ferait bien de pendre en considération.

* * *

Il y a une dizaine de jours, monsieur Wilkie, le président de la Banque Impériale, exprimait l'opinion que nos municipalités, dans l'Ouest, dépensait beaucoup trop pour satisfaire leur soif de progrès.

Beaucoup d'hommes d'affaires sont de cet avis.

N'y aurait-il pas lieu pour nos municipalités de prendre cet avis en sérieuse considération ?

Ville de St. Boniface

Le Conseil ayant décidé de paver les rues suivantes.

Rue Laflèche, de l'avenue Provencher à la rue Tissot.

Rue Tissot, de la rue Laflèche à la rue Archibald.

Rue Horace, de l'avenue Taché à la rue du Collège.

Avenue Taché, de la rue Eugénie à la rue Kitson.

Rue Kitson, de l'Avenue Taché à la rue du Collège.

Rue Marion, de l'Avenue Taché à la rue du Collège.

Avis est donné par les présentes qu'en vertu du règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrain, même vacant, sur le parcours des rues ci-dessus nommées, auront à faire sa connexion, avec l'egoût de la rue d'ici au premier d'Août prochain, sinon la Ville fera faire cette connexion aux frais du propriétaire et le coût en sera chargé à la propriété intéressée.

Toutes connection doit être faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Ville et seulement après qu'un permis aura été obtenu du dit Ingénieur.

Daté à St. Boniface le 17 Mai 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Mercredi soir, jolie soirée improvisée chez Mde Juge Prendergast.

—Nous regrettons d'apprendre que M. J. Vézina est dangereusement malade.

—M. J. A. Lalonde a vendu son étal de Boucher à M. Gabriel Arial.

—Le fameux tabac VALIQUETTE, chez J. B. Leclerc, 15, avenue Provencher, St. Boniface.

—Le C. N. R. est à construire une "stock yard" près de la Rivière Seine.

—M. A Sonécal est arrivé la semaine dernière d'un voyage de quelques jours à Montréal.

—Par ordre du Président, l'assemblée mensuelle de l'Union Sainte Cécile a été remise mercredi, le 12 juin.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM Chevrier & Cie marchands de Chaussures.

—Assemblée de la Société St. Jean-Baptiste à l'Hotel de Ville, dimanche prochain, à 1 heure et demie.

—A Winnipeg, on a passé une loi défendant aux gens de cracher dans la rue et sur les places publiques.

—Aujourd'hui est l'anniversaire de la mort de St. Boniface, apôtre de l'Allemagne et saint titulaire de notre ville.

—La population de la Ville de St. Boniface est 5,400 une augmentation de 15 par cent depuis l'an dernier.

—M. Noël Bernier avocat est parti la semaine dernière pour un voyage de quelques semaines à Montréal.

—A vendre une chaise de barbier, à bon marché, s'adresser à M. Jos. Dupas, Avenue Taché, St. Boniface.

— Le seul endroit à St-Boniface où vous puissiez vous procurer de jolies tabatières, chez J.-B. Leclerc, no 15, avenue Provencher, St-Boniface.

—Le Prince Fushimi, parent du Mikado du Japon sera à Winnipeg à la fin de la semaine prochaine, et sera l'hôte du Lieutenant gouverneur.

—Plusieurs citoyens se permettent d'allumer des feux dans les cours. Ceci constitue un grave danger et se fait en dépit de la loi municipale.

—Un char de St. Boniface a laissé la voie au coin des rues Main et River un peu après 6 heures et a dérangé la circulation pendant une ½ heure, jeudi dernier.

—Dimanche, il y a eu partie de baseball entre le Collège de St. Boniface et l'Union Ste Cécile. Le club du Collège a remporté la victoire par un point.

—On demande une clavigraphe parlant les deux langues. Position permanente. Bons gages. S'adresser à la Federal Life, Portage Avenue, Winnipeg.

—La première partie de la "St. Boniface jr. Baseball League." a été jouée lundi dernier entre le club Norwood et le club Stars. Etat, 13–6 en faveur du club Norwood.

—On a découvert cette semaine un cas de picote à l'Hôpital St. Boniface. Le patient a été isolé et toutes les précautions nécessaires ont été prises pour éviter la contagion.

—On a annoncé dimanche dernier à la Cathédrale de Saint-Boniface que si le temps le permet, il y aura, dimanche prochain, la procession solennelle du Saint-Sacrement à l'extérieur de l'Eglise.

—Dimanche, jolie réception chez Mde Kéroack à l'occasion du mariage de sa fille avec M A. Pronovault. Les amis se sont rendus en grand nombre féliciter les nouveaux mariés et leur offrir leurs vœux de bonheur.

A VENDRE—Une magnifique terre améliorée, située à deux milles à l'Ouest de l'Eglise de Lorette de 9 chaines de large par 2 milles de long. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Philippe Lebrun, Lorette, Man.

—Il y a eu la semaine passée, au Juniorat de la Sainte Famille, rue des Meurons, une petite fête intime, à l'occasion de la fête du Rev. Père Van Gistern, O. M. I., supérieur, Mgr Dugas, P. A. V. G. présidait. Des adresses de félicitation ont été présentées en Français, en Anglais et en Allemand. La réponse du Père Supérieur a été charmante d'humilité et d'à propos. Il a chaleureusement remercié les bienfaiteurs et bienfaitrices de son cher juniorat. Le drame—*les deux captifs*—a été enlevé par ces jeunes Junioristes qui, tous, en étaient à leur début. Longue vie à cette pieuse et utile institution que nous voudrions bien garder dans notre ville de St. Boniface la ville des institutions religieuses.

Ville de St. Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale les ouvrage ci-après mentionné, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, telle que ci-après mentionnée; savoir.

Trottoir en madrier de pin, 5 pieds 4 pouces de largeur, côté Nord de la rue Mission, de la rue Archibald à la limite Ouest du lot 68, bloc 2 subdivision de partie du lot 75, Plan 1027 Coût approximatif $1,595.48.

Trottoir en madrier de pin, 4 pieds de largeur, Côté Nord de la rue Mission, de la limite Ouest du lot 68, Bloc 2, subdivision de partie du lot 75, Plan 1027 jusqu'à la ligne Ouest du Chemin Panet Coût approximatif $1715.40.

La Ville émettra des débentures d'améliorations locales jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes, sur les propriétés ayant front sur la partie des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs jusqu'à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre pour cent par an sur la dette créée et sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages et à prélever les taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface 4 juin, 1907.

(Par ordre) J.-B. COTÉ.
Sec.-Trésorier.

Servantes demandees

On demande une bonne servante pour une petite famille; devra savoir faire la cuisine et posséder de bonnes recommandations.

S'adresser à
Mme HORMISDAS BELIVEAU
No. 187 Rue Dumoulin,
St. Boniface.

DEMANDE—Pour le District Scolaire de Pike Lake, No. 838; instituteur portant certificat de 3ème classe; devant enseigner l'anglais et le français; catholique de préférence. Mentionnez le salaire.
S'adresser à,
T. J. McMANUS,
Secrétaire-Trésorier,
Mariapolis, Man.

NOUS DEMANDONS un Maitre ou une Maitresse bi-lingue pour l'Arrondissement Scolaire de St. Urbain No. 903 pour commencer immédiatement.
S'adresser à
JOSEPH FIFI,
Secretaire Tresorier
St. Alphonse, Man

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan Line, St. John à Liverpool.
Parisian .... 6 Avril
Allan Line, Halifax à Liverpool.
Virginian .... 13 Avril
Dominion Line, Portland à Liverpool.
Kensington .... 6 Avril
Dominion .... 13 Avril
Can. P. Ry. Lines, St. John à Liverpool.
Empress of Britain .... 5 Avril
Lake Champlain .... 13 Avril
Donaldson Line, St John à Glasgow.
Satacia .... 6 Avril
Cassandra .... 13 Avril
White Star Line, New-York à Liverpool.
Teutonic .... 3 Avril
Baltic .... 10 Avril
White Star Line, Boston à Liverpool.
Cymric .... 25 Avril
Cunard Line, New-York à Liverpool.
Lucania .... 6 Avril
Coronia .... 9 Avril
Cunard Line, Boston à Liverpool.
Ivernia .... 2 Avril
Saxonia .... 16 Avril
French Line, New-York à Havre.
La Lorraine .... 4 Avril
La Bretagne .... 6 Avril
Athiantic Transport Co., New-York à London.
Minnetonka .... 6 Avril
Minneapolis .... 13 Avril
American Line, New York à Southampton.
New-York .... 13 Avril
St. Louis .... 20 Avril
Red Star Line, New-York à Antwerp.
Kroonland .... 6 Avril
Vaverland .... 13 Avril
North German Lloyd Line, New-York à Bremen.
Grosser Kurfuerst .... 4 Avril
Kaiser Wilhelm II .... 9 Avril
Hamburg American, New-York à Hamburg
Graf Waldersee .... 6 Avril
Bleucher .... 11 Avril

Billets pour les bateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du mondes service direct au Havre, Boulogne-Sur-Mer Anvers et autres points sur le continent Pour plus d informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
G. S. S. A.
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel. 761 762. Winnipeg Man

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

— POUR LE —

Cultivateur, le l'ouvrier ou le travailleur.
Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi
— OU —
La culture du grain, l'élevage des animaux, le commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
2. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se proposent de venir dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On

On Demande

Un instituteur ou institutrice pour l'Ecole Ste Elizabeth No. 1072. Prière de faire connaître si on sait la musique.
S'adresser à
ELIE B. ROCAN Ptre.
Sec.-Trésorier.
Ste-Elizabeth Man.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 6

—

"Il nous est défendu d'aimer, "quelqu'un, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

Mme Emmeline Raymond.

IV

—Ne pleure pas, je m'arrangerai pour y aller, dit M. Fortuné. Et l'on se leva de table.

Bernard, qui roulait une cigarette, sortit en fredonnant :

C'est comme ça qu'ça finit toujours,
C'est comme ça qu'ça finit toujours.

V

Paris, ce 8 janvier 18...

Ma bien chère Marthe,

Figure toi que je t'écris du boulevard de Courcelles et si tu me demandais ce que j'y trouve de plus extraordinaire, je te répondrai : c'est de m'y voir. Ce quartier m'éblouit sans me séduire ; je préférais notre silencieuse rue de Condé, notre modeste Luxembourg et surtout notre vieux Saint-Sulpice, aux immenses maisons neuves au parc neuf et à l'église neuve qui m'entourent. Mais je m'y ferai facilement, sans doute ; ceci n'est pas une difficulté. Ce qui en est une, par exemple, et une immense, c'est de remplir mon rôle dans cette maison. Rien ne m'avait préparée à cette carrière d'institutrice que je viens d'embrasser sous l'empire d'une nécessité pressante. Je t'ai dit combien il est indispensable que je gagne au moins de quoi me suffire ; mon désir serait même de pouvoir ajouter au modique revenu de ma chère marraine ce qu'il faudrait pour lui rendre un peu du confortable dont elle avait l'habitude. L'idée de lui faire la vie douce me suffit pour remplir ma nouvelle tâche, non seulement avec courage, mais encore avec joie. Malheureusement, il faut quelque chose de plus pour la mener à bien ; de la capacité, de l'expérience. L'une et l'autre me font absolument défaut, je le sens déjà. Viens donc à mon aide, toi, la sagesse incarnée ; donne-moi quelques conseils, car je commence dès maintenant à perdre pied et ne sais à quelle branche me raccrocher.

Il me semble que l'idéal serait de beaucoup aimer son élève et d'en être beaucoup aimée. En viendrai-je là avec Clotilde? Je ne sais. Elle me parait, à première vue, n'aimer que deux personnes, elle, d'abord, son frère Bernard, ensuite. Comment celui-ci, qui ne lui adresse guère que des réprimandes assez sèches ou des moqueries assez piquantes, a-t-il pu gagner son affection ? Mystère. Comment le filleul de M Fortuné, jeune homme très doux, très complaisant pour elle, est-il pris, en récompense, pour sujet habituel de sa verve originale mais fort impertinente? Autre mystère. Quant à la tante Anne, on ne la compte pas ; c'est la clé du buffet et le fermoir du porte-monnaie, voilà tout.

Si tu me demandes quelles sont les aptitudes de Clotilde, je serai obligé de te répondre : ignorance aussi absolue que la paresse ; intelligence portée uniquement vers ce qui amuse, ce qui est drôle. "C'est drôle." "Ce n'est pas drôle." Voilà sa seule méthode d'appréciation envers les gens comme envers les choses.

Miséricorde! quel portrait! Et il est ressemblant, je t'assure. Que vais-je devenir moi qui dois petrir cette cire, pas molle du tout? Je me sentirais bien plutôt d'humeur à être encore élève qu'institutrice. Si tu savais avec quel plaisir j'écoute M. Fortuné quand il veut bien nous lire le soir, comme il sait lire, quelques passages de ses écrits sur l'éducation ! Il y prend plaisir lui même et ne dédaigne point mon humble admiration. Il faut te dire qu'il n'est pas gaté par son auditoire. Lorsqu'il parle des avantages de la fermeté chez l'éducateur, Clotilde lui tire la langue derrière le dos, tandis que Bernard hausse les épaules. M. Emile et Mlle Anne joignent leur approbation à la mienne ; mais l'une n'est pas assez éclairée pour compter, et l'autre est trop habituelle pour flatter. Je suis donc l'admiratrice en titre. Est-ce cela où le talent de musicienne que m'a donné Pepa qui m'a conquis la bienveillance de mon maître? Je l'ignore, mais cette bienveillance existe et m'est témoignée d'une façon toute paternelle qui m'est douce.

Ce qui me soutiendra par-dessus tout, ma bonne amie, c'est la pensée de ma chère marraine, sans compter les après-midi du dimanche que j'ai obtenu de passer avec elle. On a fait des difficultés, mais j'ai tenu bon ; Pepa et moi, "nous avons besoin de nous" ; nous sommes l'une à l'autre tout ce qui nous reste. Jamais je n'aurais accepté de passer un mois sans la voir.

Me voici obligé de te quitter ; il arrivera peut-être quelquefois que je ne pourrai pas t'écrire, tandis qu'à certains jours j'aurai le désir de dépasser les bornes d'une lettre Ceci me donne l'idée de commencer un petit journal que je t'enverrai quand il y en aura assez pour former un paquet. Tu seras ainsi tenue au courant de tout ce qui concerne ta Lolita qui, dans sa nouvelle vie est devenue "mademoiselle Dolores." Sous quelque nom que ce soit, crois bien qu'elle te garde la même affection. Je t'envoie, en témoignage, mille bons baisers à partager, avec ta chère mère, à laquelle je te prie d'offrir mon respectueux souvenir.

Oh ! mon premier dimanche, mon jour de congé, de sortie ! Voilà que je comprends la joie des femmes de chambre, l'ivresse des collégiens, l'épanouissement des ouvriers, des vrais, de ceux qui travaillent en semaine ; car, ne jouit pas du dimanche qui veut : les paresseux, les oisifs, les riches ignoreront toujours la douceur de ces heures de repos et de liberté. Par la vitre de mon omnibus, je vois passer tous ces joyeux endimanchés auxquels je ne prenais pas garde jadis, que j'évitais même, et qui me semblent aujourd'hui des frères, ou, du moins, des confrères. Ils seront plus nombreux dans une heure : le déjeuner les retient, car midi vient de sonner. Je n'ai pas voulu prendre le mien, boulevard de Courcelles, malgré les instances de Mme Fortuné et de Mlle Anne ; on reste trop longtemps à table, cela m'aurait mangé tout mon congé. En revenant de la messe, j'ai bu seulement un bouillon, debout, sur le seuil de la cuisine, où la brave Joséphine m'avait fait signe de venir, et me voilà dans le fond de l'omnibus, riant à la pensée de la surprise que je vais faire à ma bonne Pepa, car elle ignore mes conventions dominicales et ne s'attend pas à me voir aujourd'hui. Oh ! que le temps m'a semblé long loin d'elle !

Je suis entré en fonctions le lundi : il y a donc une semaine que je joue du piano pour M. Fortuné ; une semaine que je fais des comptes pour Mlle Anne qui m'a priée très gentiment ; une semaine enfin que je m'exténue à... ne rien apprendre à Clotilde pas même la politesse. Mes efforts ont été couronnés d'un si complet insuccès que je me suis sentie prise de scrupules. Après une leçon pendant laquelle je n'ai pas même pu obtenir que mon élève consentit à s'asseoir, j'ai frappé bravement à la porte du père.

—Entrez ! Ah ! c'est vous, mademoiselle Dolores : qu'y a-t-il pour votre service ?

Je m'assieds sur l'ottomane que me désigne la main blanche de M. Fortuné et je lui déclare sans autre préambule qu'il m'est impossible de faire quoi que ce soit de sa fille ; que je ne suis qu'un meuble de plus dans sa maison et, qui est pis est, un meuble inutile ; que je lui vole son argent et qu'en conséquence, il ne me reste, à mon grand regret, d'autre parti à prendre que celui de m'en aller.

M. Fortuné m'écoute avec le plus grand calme et sans la moindre apparence de surprise. Je crois que les quelques institutrices qui se sont succédé assez rapidement sous son toit, avant mon arrivée, ne lui ont pas ménagé ce genre de confidence, car il me semble absolument blasé sur la matière, cependant, il s'enfonce dans son fauteuil, arrange les plis de sa robe de chambre de surah ousté et frotte doucement ses belles mains l'une contre l'autre. Ces gestes familiers sont le prélude ordinaire des discours intimes J'attends avec une curiosité légèrement ironique, ce qu'il va bien pouvoir me dire ; car, quelle que soit la rhétorique qu'il emploie au secours de sa philosophie, il ne changera pas la situation qui est celle-ci ; Mlle Clotilde Fortuné, a été si mal élevée par M. le philosophe Fortuné, son père, que personne ne peut venir à bout de lui rien apprendre.

Voyons : va-t-il rougir légèrement ? hésitera-t-il ? alléguera-t-il quelque excuse ?

Il ne rougit ni n'hésite ; il ne cherche aucune excuse.

—Mademoiselle, dit-il, du ton d'aimable et malicieuse bonhomie qui lui est habituel mademoiselle, vous êtes bien jeune, il est vrai, pour une tâche aussi austère que celle d'institutrice ; néanmoins, à défaut d'expérience, la nature vous a donné tant de qualités attrayantes que je vous crois très capable d'exercer une influence salutaire sur l'esprit de ma fille. Cette enfant, née fort délicate, a eu besoin de grands ménagements qui ont nui à son éducation. (J'émets un geste approbatif) Il ne faut pas vouloir aller trop vite avec elle. Nous ne vous presserons pas ; nous n'exigerons ni des progrès très rapides, ni des résultats extraordinaires ; nous serons très modestes dans nos prétentions ; nous vous accorderons beaucoup de temps.

J'interromps.

—Mais, monsieur, quand j'aurai dix ans devant moi, si toutes les semaines ressemblent à celle qui vient de s'écouler...

Je suis interrompue à mon tour.

—Permettez ! dit M. Fortuné (et malgré la courtoisie de sa parole et la suavité de son geste, je sens bien qu'il est légèrement agacé), permettez ! Votre manque d'expérience vous a peut-être entrainée a trop de hâte ? peut-être avez-vous trop pressé votre élève et s'en est elle effrayée ?

J'ai beau faire un rapide examen de conscience, je ne vois mon élève qu'à califourchon sur sa chaise, ou debout sur le piano, et c'est moi qui suis grandement effrayée, tandis qu'elle rit à gorge déployée de mes alarmes. J'ouvre donc la bouche pour protester ; mais M. Fortuné me la referme avec son invariable : "Permettez !" Et, sans que je l'ai permis le moins du monde, il continue d'un ton légèrement railleur, quoique toujours paternel :

—Ma chère enfant (car je vous considère comme une autre fille), vous avez fait comme ces bébés qui, après avoir semé des fleurs, grattent aussitôt la terre pour voir si la graine est levée.

(A suivre)